

Amundi Ultra Short Term Green Bond

Confidence
must be earned

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Utiliser les excédents de trésorerie pour financer la transition écologique

Points clés

Amundi Ultra Short Term Green Bond est un fonds obligataire investi exclusivement en obligations vertes court-terme et *Investment Grade*. Son objectif est de permettre aux excédents de trésorerie de financer la transition vers une économie plus verte. Le fonds propose ainsi une combinaison unique alliant gestion de la liquidité et investissement responsable. Il intègre les critères ESG d'Amundi et est classé Article 9 (SFDR Regulation (EU) 2019/2088). Son horizon d'investissement recommandé est de 12 mois.

Pourquoi investir ?

- 1 Une solution de contribution Net Zero 100% obligations vertes**
 - L'objectif de gestion est de concilier performance financière et impact environnemental positif
 - Univers: 100% obligations vertes *Investment Grade*
Maturité max : 5 ans
Vie moyenne < 2.5 ans
 - Sensibilité taux : [0 ; 1.5]
 - Sensibilité crédit : [0 ; 2]
- 2 L'approche ESG d'Amundi**
 - Score ESG du Portfeuille : > score de l'univers d'investissement¹
 - Taux de couverture de la notation ESG : 90%
 - Politique d'exclusion sectorielle (tabac et charbon)
 - Exclusion des émetteurs notés G sur l'échelle d'Amundi
- 3 Un process solide fondé sur la sélectivité & la diversification**
 - Analyse crédit, financière et extra-financière au cœur de la stratégie d'investissement
 - Intégration de la sélectivité, de la diversification et de la gestion du risque dans le processus d'investissement
 - Sélection des émetteurs privés et publics parmi une gamme élargie de secteurs, notations et zones géographiques

1. ICE BofA Green Bond Global

Obligations vertes: finançons la transition énergétique

Les obligations vertes visent à financer des projets à impacts positifs sur l'environnement et/ou le climat

PROJETS FINANCÉS

- Parcs éoliens
- Réseaux intelligents
- Installations de recyclage
- Energie solaire
- Bâtiments écologiques certifiés
- Produits recyclés & économie circulaire
- Energie hydraulique
- Moyens de transport verts
- Transformation des déchets en énergie
- Réseaux de transmission
- Infrastructures de carburants alternatifs

INVESTISSEMENTS EN LIEN AVEC DES CONVICTIONS

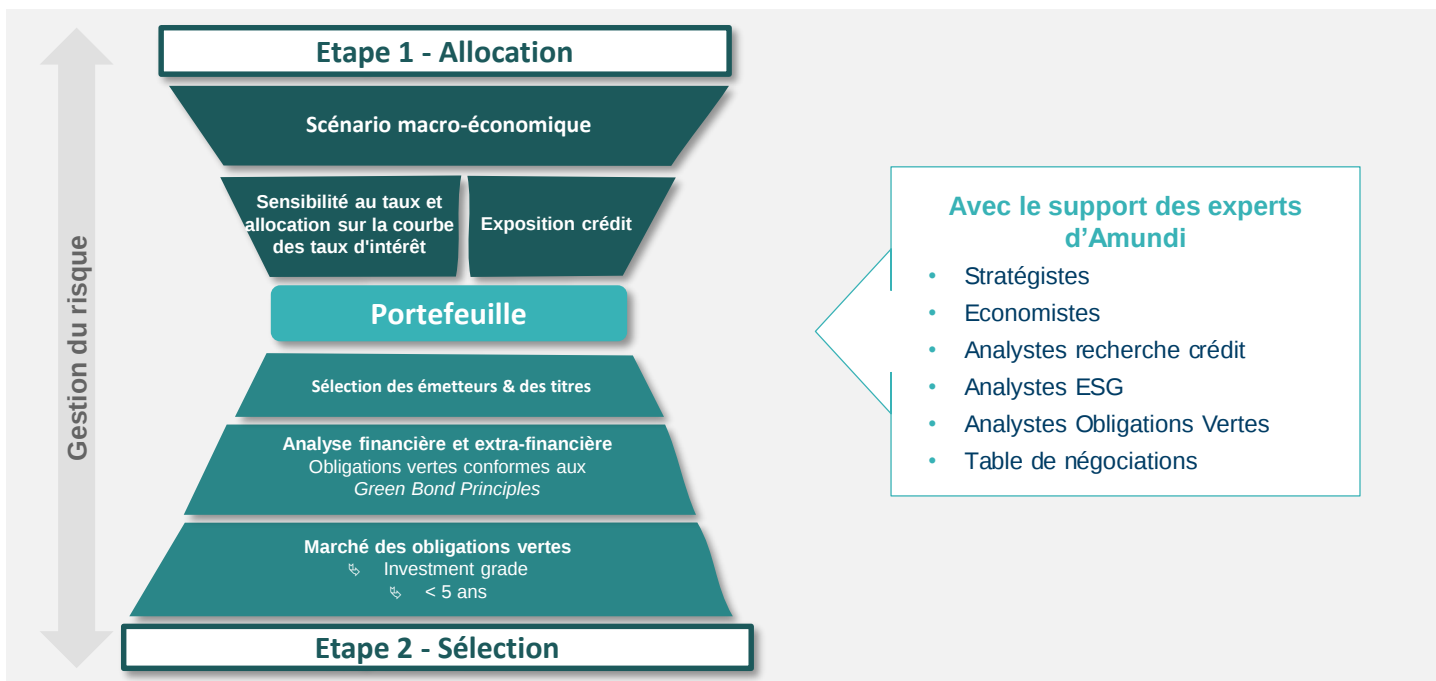
Les financements reçus doivent avoir un impact mesurable sur l'environnement en termes de tonnes d'émissions de CO2 évitées (tCO2) par million d'euros investis.



ALIGNEMENTS SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Processus d'investissement



Equipe de gestion et profil du fonds



Estelle Honthaas
Gérante solutions court-terme



Laurent Rieu
Gérant solutions court-terme

Caractéristiques principales	
SFDR	Article 9
Obligations Vertes	100%
Notation	100% <i>Investment Grade</i>
Domiciliation du fonds	France
Devise de référence du fonds	EUR
Horizon d'investissement recommandé	12 mois

Indicateur synthétique de risque (SRI)

Risque le plus faible				Risque le plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans minimum.

Quels sont les risques ?

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Classification SFDR, ESG et critères de *sustainability*



✓ **OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE** : nous investissons dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social

✓ **CRITÈRES ESG INTÉGRÉS DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT** : nous examinons nos investissements et les entreprises afin de s'assurer qu'elles respectent les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour aider à contribuer à un avenir meilleur

✓ **SCORE ESG SUPÉRIEUR À L'INDICE DE RÉFÉRENCE DU FONDS** : nous visons à obtenir des scores ESG supérieurs à ceux de l'indice de référence (ou de l'univers d'investissement lorsqu'il n'y en a pas)

✓ **RISQUES ESG PRIS EN COMPTE** : nous divulguons clairement si et comment ces risques sont pris en compte lors de la prise de décisions d'investissement.

✓ **SYSTÈMES DE NOTATION ESG** : nous avons notre propre système de notation ESG pour mesurer la performance ESG d'un émetteur. Nous examinons comment ils gèrent et anticipent les risques et opportunités.

AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Utiliser les excédents de trésorerie pour financer la transition écologique

Ceci est une documentation marketing. Veuillez vous référer au Prospectus / document d'informations et au DICI avant de prendre toute décision finale d'investissement.. Document à caractère publicitaire, simplifié et non contractuel. Les caractéristiques principales du fonds AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND sont mentionnées dans leur documentation juridique, établie en français ou dans la langue du pays de l'Union Européenne où le fonds a fait l'objet d'un enregistrement, disponible sur le site de l'AMF et le site amundi.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 30/10/2022. Amundi Asset Management SAS, société par actions simplifiée, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 – Siège social: 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris. Un résumé des droits des investisseurs et de l'accès à des mécanismes de recours collectif sont disponibles, en anglais, sur le Regulatory Page à le lien suivant: <https://about.amundi.com/Metanav-Footer/Footer/Quick-Links/Legal-documentation>.

Les informations relatives aux aspects liés à la durabilité peuvent être trouvées à <https://about.amundi.com/Metanav-Footer/Footer/Quick-Links/Legal-documentation> La société de gestion peut retirer la notification des modalités prévues pour la commercialisation de parts, y compris, le cas échéant, de catégories d'actions, dans un État membre vis-à-vis duquel il a procédé à une notification.

© 2022 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; elles ne peuvent être reproduites ou redistribuées. Leur exactitude, leur exhaustivité ou leur actualité ne sont pas garanties. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont tenus responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations